



Vinevialle
19600 ST PANTALEON DE LARCHE
Tél : 05-55-85-30-85
Fax : 05-55-85-47-80
Email : carrieres.lachaux@orange.fr

PROTOCOLE DE SECURITE

Voir plan ci-joint

Entre l'entreprise utilisatrice :

CARRIERES LACHAUX
Vinevialle
19600 ST PANTALEON DE LARCHE
Représentée par M. Vincent LACHAUX – PDG

Et l'entreprise intervenante :

GARANDEAU FRERES
CHAMBLANC

16370 CHERVES RICHEMONT

Tél : 05.55.56.70.39

L'entreprise intervenante certifie avoir pris connaissance du présent protocole de sécurité.

Elle doit s'assurer que son personnel et les prestataires auxquels elle fait appel, pouvant se rendre sur notre site, prendront connaissance et respecteront ces consignes de sécurité.

Ci-joint un plan détaillé du site.

Fait en double exemplaire (dont un à nous retourner signé)

A : St Pantaléon de Larche

Le : 11 JANVIER 2023

M. Vincent LACHAUX - Dirigeant
Cachet et signature (précédé de la mention « Lu et approuvé »)

CARRIERES ET BALLASTIERES MÉCANIQUE LACHAUX
Vinevialle - 19600 ST PANTALÉON DE LARCHE
SAS au capital de 30'400 €
RCS BRIVE 676 820 194 - APE 0812Z
Tél : 05 55 85 30 85 Fax : 05 55 85 47 80
carrieres.lachaux@orange.fr

Le Responsable sécurité
de l'entreprise intervenante

Cachet et signature (précédé de la mention « Lu et approuvé »)

GARANDEAU FRERES
SAS au capital de 1 313 940€
Siège Social : Champblanc
16370 CHERVES RICHEMONT
Siret : 775 563 273 00017 APE : 4673A
Tél : 05 45 83 24 11



Vinevialle
19600 ST PANTALEON DE LARCHE
Tél : 05-55-85-30-85
Fax : 05-55-85-47-80
Email : carrieres.lachaux@orange.fr

PROTOCOLE DE SECURITE

Voir plan ci-joint

Entre l'entreprise utilisatrice :

CARRIERES LACHAUX
Vinevialle
19600 ST PANTALEON DE LARCHE
Représentée par M. Vincent LACHAUX – PDG

Et l'entreprise intervenante :

GARANDEAU FRERES
CHAMBLANC

16370 CHERVES RICHEMONT

Tél : 05.55.56.70.39

L'entreprise intervenante certifie avoir pris connaissance du présent protocole de sécurité.

Elle doit s'assurer que son personnel et les prestataires auxquels elle fait appel, pouvant se rendre sur notre site, prendront connaissance et respecteront ces consignes de sécurité.

Ci-joint un plan détaillé du site.

Fait en double exemplaire (dont un à nous retourner signé)

A : St Pantaléon de Larche

Le : 11 JANVIER 2023

M. Vincent LACHAUX - Dirigeant
Cachet et signature (précédé de la mention « Lu et approuvé »)

CARRIERES ET BALLASTIERES MÉCANIQUE LACHAUX
Vinevialle - 19600 ST PANTALÉON DE LARCHE
SAS au capital de 88 400 €
RCS BRIVE 676 820 194 - APE 0812Z
Tél : 05 55 85 30 85 Fax : 05 55 85 47 80
carrieres.lachaux@orange.fr

Le Responsable sécurité
GARANDEAU FRERES
de l'entreprise intervenante
Cachet et signature (précédé de la mention « Lu et approuvé »)

SAS au capital de 313 940 €
Siège Social de Chamblanc
16370 CHERVES-RICHEMONT
Siret : 775 503 273 00017 APE : 4673A
Tél : 05.45.83.24.11

Protocole de sécurité

Conformément à l'arrêté du 26 avril 1996, pris en application de l'article R.237-1 du Code du Travail et portant adaptation.

Article 1^{er} alinéa 2 :

« il faut entendre par opération de chargement et de déchargement toute activité concourant à la mise en place sur ou dans un engin de transport routier, ou à l'enlèvement de celui-ci, de produits, fonds et valeurs, matériels ou engins, déchets ou matériaux de quelque nature que ce soit. »

Article 2, alinéa 1 :

« les opérations de chargement et de déchargement, telles que définies à l'article précédent doivent faire l'objet d'un document écrit dit protocole de sécurité remplaçant le plan de prévention prévu aux articles R. 237-7 et suivants. »

CONSIGNES DE CIRCULATION

- Respecter la limitation de vitesse à 20 km/h.
- Respecter le sens de circulation conformément au plan affiché à l'entrée du site.
- Respecter la signalisation.
- Accorder une attention particulière au piéton circulant sur le site.

MATÉRIEL MIS À DISPOSITION

- Il est formellement interdit au transporteur d'utiliser les véhicules et engins de l'entreprise.

MATÉRIEL APPARTENANT AU TRANSPORTEUR

- Le personnel doit être qualifié et formé à l'utilisation des moyens qu'il a à mettre en œuvre et doit avoir toutes les autorisations légales.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'ACCIDENT

Emplacement du téléphone : à l'accueil

N° de secours :

POMPIER : 18

SAMU : 15

Secours portable : 112

Personne interne à prévenir IMPÉRATIVEMENT en cas d'accident :

Vincent LACHAUX : 05-55-85-30-85

Si vous utilisez un téléphone de l'entreprise CARRIERES LACHAUX, composer le 0 pour sortir.

Les postes téléphoniques opérationnels et le circuit d'évacuation sont précisés sur le plan joint.

CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

- Dégager le véhicule de la zone de déchargement
- Prévenir les secours
- Prévenir une personne interne : 05 55 85 30 85
- Utiliser les moyens d'extinction mis à disposition : extincteurs

CONDUITE À TENIR PAR LE TRANSPORTEUR : EMBLACEMENT DES VÉHICULES EN ATTENTE

- Ne pas gêner la circulation des autres véhicules sur les voies de circulation.
- Stationner son véhicule dans la zone prévue pour l'attente du déchargement (voir plan)
- Ne pas gêner l'accès à la bascule.

- Veillez à ce que personne ne se trouve dans l'axe de circulation avant toute manœuvre en marche arrière, attention lors de l'ouverture des portes.
- Les manœuvres en marche arrière se font obligatoirement avec les feux de détresse.
- Si vous avez besoin de vous faire guider pour un manœuvre, assurez-vous que votre guide se positionne latéralement par rapport au véhicule. Ne vous laissez jamais guider par l'arrière.
- Lorsque vous descendez de votre cabine attention à la circulation des autres véhicules.

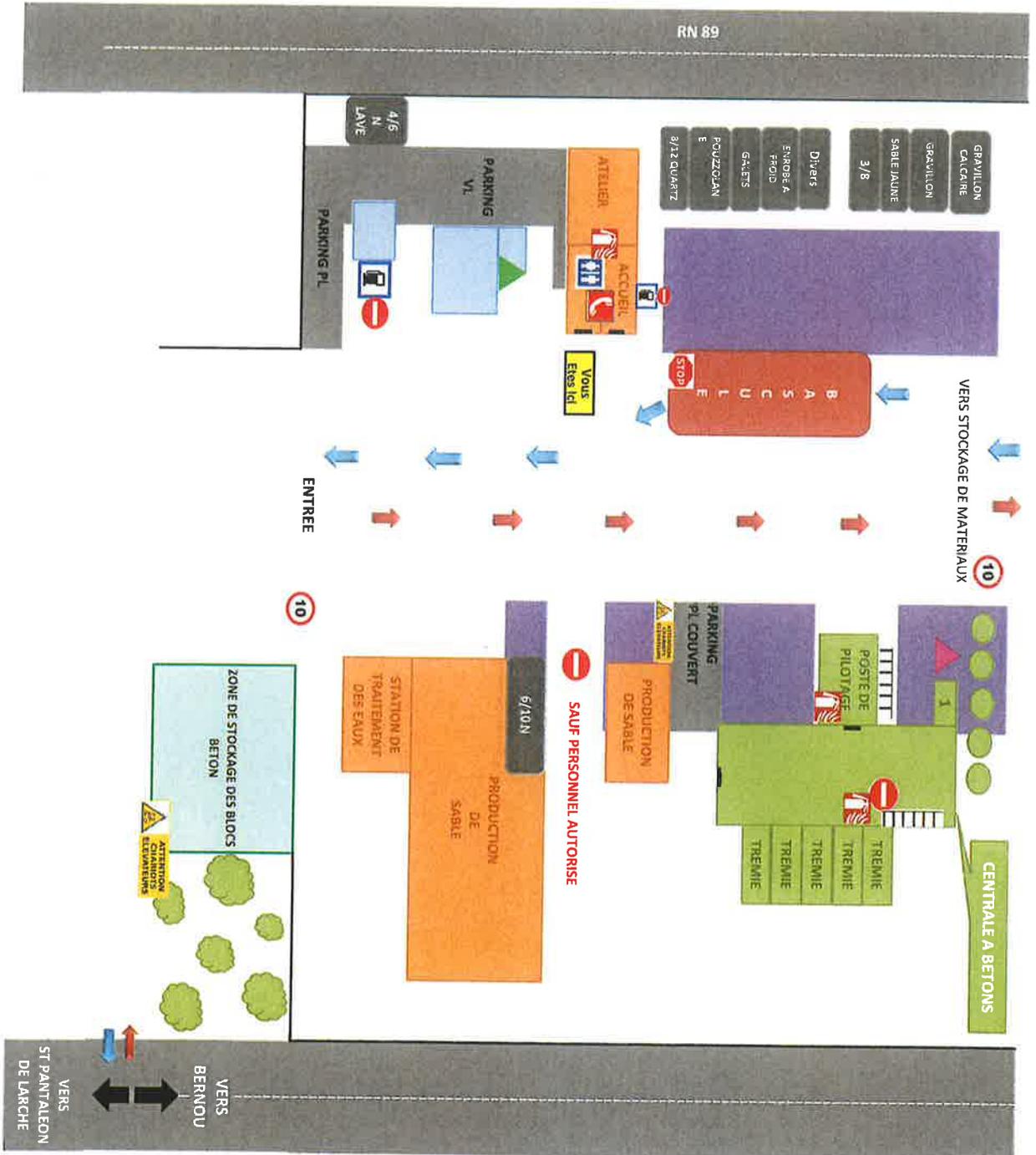
CONSIGNES DE SECURITE EN RELATION AVEC L'OPERATION DE CHARGEMENT OU DE DECHARGEMENT

- L'accès à la zone de déchargement par les transporteurs doit d'effectuer un seul camion à la fois.
- Les ouvertures et fermetures des portes des remorques ou camions doivent s'effectuer véhicules à l'arrêt.
- Le transporteur doit porter ses équipements de sécurité lorsqu'il circule à pied sur le site, notamment les chaussures de sécurité, le gilet haute visibilité, le casque.

PROCEDURE POUR L'OPERATION DE CHARGEMENT OU DE DECHARGEMENT

- Le contrôle apparent du chargement doit être réalisé par le réceptionnaire en présence du chauffeur.
- Cette opération de contrôle doit s'effectuer le véhicule arrêté, frein à main serré, et en présence du chauffeur
- Le chauffeur doit porter les équipements de sécurité nécessaires lors de l'opération de déchargement.

RISQUE D'INTERFERENCES LORS DES OPERATIONS DE CHARGEMENTS ET DE DECHARGEMENTS	MESURES DE PREVENTION
<ul style="list-style-type: none"> • Collision entre deux véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les zones de chargement et déchargement • Respecter la limitation de vitesse • Respecter les consignes de circulation
<ul style="list-style-type: none"> • Contact avec des produits chimiques dangereux 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des équipements de protections individuelles adéquates
<ul style="list-style-type: none"> • Ecrasement de personnes par un véhicule 	<ul style="list-style-type: none"> • Port des Equipements de protections individuels • Respecter la limitation de vitesse • Respecter les consignes de circulation



 **LES VEHICULES SORTANT DE LA CENTRALE A BETON NE SONT PAS PRIORITAIRES**

 **LE PORT DES EQUIPEMENTS DE SECURITE EST OBLIGATOIRE POUR TOUTES ACTIVITES
HORS BUREAU**

LEGENDE

	STOCKAGE DE MATERIAUX
	CARRIERE
	CENTRALE A BETONS
	BASSIN DE DECANTATION
	PRIVE
	PARKING
	ZONE DE CHARGEMENT DECHARGEMENT
	PAS DE LIGNES ELECTRIQUE AERIENNES
	LIMITATION DE VITESSE SUR <u>TOUT</u> LE SITE A 10 KM/H
	ACCES INTERDIT AU PUBLIC
	SENS DE CIRCULATION PRIORITAIRE
	AIRE DE LAVAGE DES VEHICULES
	CONTENEURS A ORDURES MENAGERES
	TOILETTES : DEMANDER L'ACCES A L'ACCUEIL
	TELEPHONE DISPONIBLE A L'ACCUEIL EN CAS D'URGENCE
	EXTINCTEUR
	STATION SERVICE

